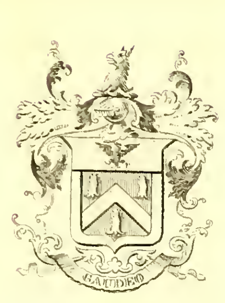

GAUDEO


Escaut
Appels
Capel
TENREMÕDE
Baestrode
Zuydbeke
Auveghem
Denderbelle
Schonarde
Buggenhout
Petit
Brabant
Melis
Lippelo
Maldere
Londercele
Groenhoft
Lubeke
Kieveny
Mespelaer
Seurkem
Zype
Gyseghem
Wise
Capellecke
Steen
Ussele
Rossem
Ympde
Opeck
Polkem
Hardersem
Lede
Dorne
Hame
Menuisse
Mieuseghē
Wolverthem
Hofstade
Beillekem
Moorsel
Bardeghem
Merchtem
Rose
Lazarie
Maseele
Mollem
Ophem
Bruysighem
Affleghem
Meldert
Herpe
Brech
ALOST
Pays d'Asch
Osfel
Bolbeck
Nieukerke
Ekelghem
Ham
Meere
Ermbodeghem
Estrée
Asch
Alost
Lockerē
Releghem
Eschene
Burcht
Alphen
Cruy-kenburg
Zellick
Aeltor
Steen wort
S.Wulrik
Bigarde
Welden
Dēderleuve
S.Joseph
Kerskens
Helderghem
S.Catherine
Lombeck
Dilbeck
Dikerke
Wambecke
Bueghem
Denderhautheghē
Burgh-grave
Itterbeck
Lebeke
cap.
Okeghem
Eygendōk
Schepdale
BRUXELLE
B
R
A
B
A
N
51
55

RELATION

D'une conſpiration tramée par les Negres, dans l'Iſle de S. Domingue; défenſe que fait le Jéſuite Confeſſeur, aux Negres qu'on ſuplicie, de révéler leurs fauteurs & complices.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

On nous a remis deux Lettres. L'une vient du Cap François, Iſle S. Domingue, & l'autre de la perſonne à qui cette Lettre étoit adreſſée. Comme cette perſonne connoît parfaitement bien par elle-même l'état actuel de cet Iſle, nous donnerons ſa Lettre la premiere, pour ſervir d'introduction à la ſuivante. Ce que contiennent ces Lettres eſt trop important, dans les circonſtances préſentes, pour ne les pas donner au public. On y verra que les Negres cherchent à ſe rendre maîtres du pays, en faiſant périr ceux qui le ſont; que les Jéſuites ſeuls ſont épargnés, & qu'ils protegent ouvertement ces Negres, en défendant à ceux qu'on fait mourir de révéler leurs fauteurs & complices. N'eſt-ce pas ſe déclarer ſoi-même complice, que d'ôter le ſeul moyen d'extirper cette déteſtable conſpiration?

LETTRE *de la perſonne à qui la Lettre du 24 Juin eſt adreſſée.*

VOICI M. une piéce qui mérite bien de voir le jour, elle eſt de bonne main & ſûre. Vos ſens en ſeront troublés. Eſt-il donc poſſible qu'il ne ſe commette plus de crime ſur la terre où les Jéſuites n'aient

1758

quelque part. Pour conſerver leur Colonie dans le Maragnan, ils conſeillent à leurs Sujets d'aſſaſſiner tous les Blancs, & de leur couper la tête, & ils leur en donnent l'abſolution. Pour ſe rendre maîtres de celle du Cap, ils protegent les *empoiſonneurs*, & menacent les coupables de la damnation éternelle s'ils révelent leurs complices. On les ménage parce qu'on craint qu'ils n'excitent une révolte. On les ſoupçonne d'autant plus, que dans cette multitude effroyable de Negres qui ont péri par le poiſon, on remarque qu'ils n'en ont pas perdu un ſeul. Eux & leurs Negres ſont ſeuls en ſûreté. La conſéquence n'eſt pas difficile à tirer.

Extrait d'une Lettre écrite du Cap François, le 24 Juin 1758.

NOUS ſommes ici, Monſieur, dans une conſternation générale, perpétuellement entre la vie & la mort. Le récit de notre ſituation vous fera horreur. Au mois de janvier dernier on a arrêté au quartier de Limbé, qui eſt à cinq lieues d'ici, François Macandal, Negre, eſclave de M. le Tellier, habitant de cette Colonie, qui étoit marron (fugitif) depuis dix-huit ans. Le jour il ſe retiroit dans les montagnes, & la nuit il venoit dans les habitations voiſines, où il avoit correſpondances avec les Negres. Ils compoſoient enſemble différens poiſons, que

ceux-ci vendoient à leurs camarades. On lui a fait ſon procès. Il a été condamné à faire amande honorable devant la principale porte de cette Egliſe, & à être brûlé vif; préalablement appliqué à la queſtion ordinaire & extraordinaire. La ſentence a été confirmée par le Conſeil ſupérieur du Cap. Ce ſcélérat a révélé à la queſtion un nombre prodigieux de ſes complices, qui ſont des Negres eſclaves, appartenant à différens Maîtres, que l'on a arrêté. Le nombre de ceux qu'il a fait mourir pendant les dix-huit ans de ſon marronage eſt innombrable. Enfin il a été exécuté le vingt janvier, à cinq heures après midi.

On l'avoit attaché, avec des chaînes de fer, à un poteau qui étoit planté au milieu du bûcher. Auſſi-tôt qu'il a ſenti le feu, il a fait des hurlemens effroyables; mais il a fait des efforts ſi prodigieux & ſi ſupérieurs aux forces de l'homme, que le collier & la chaîne ſe ſont détachés du poteau; en ſorte qu'il s'eſt ſauvé du feu le corps en partie brûlé. La Maréchauſſée & les habitans ont eue la prudence de faire auſſi-tôt retirer les Negres qui environnoient la place. Tous ces malheureux, en ſe retirant, crioient à haute voix que François Macandal étoit ſorcier & incombuſtible; qu'il avoit eu raiſon de leur dire que perſonne n'étoit capable de l'arrêter, & qu'auſſi tôt qu'on mettroit la main ſur lui, il ſe chan-

geroit en Maringuoin. Le boureau lui-même ne pouvoit croire ce qu'il voyoit. Il se jetta cependant sur le criminel; on lui lia les pieds & les mains & on le rejetta dans le brasier. Tous les habitans firent revenir leurs Négres, qui, en le voyant brûler, sentirent le faux de ce qu'il leur avoit fait croire. Depuis cette exécution, on en brûle quatre ou cinq tous les mois : il y a déja eu vingt-quatre Negres ou Negresses esclaves, & trois Negres libres, qui ont subi le même sort. Mais à mesure qu'on les met à la question, la Maréchaussée en arrête neuf à dix autres qu'ils déclarent être leur complices. Ainsi le nombre des prisonniers augmente à mesure qu'on exécute un criminel. Jugez quand finira cette terrible affaire : il y a actuellement 140 accusés en prison.

Des Negres qui ont été exécutés, les uns ont déclaré avoir fait périr par le poison 30 & 40 blancs, même leurs Maîtres, leurs femmes & leurs enfans; d'autres 200 & 300 Negres appartenans à différens maîtres.

Il y a des habitans qui avoient sur leur habitation 50 & 60 Negres travaillant à la place. En moins de 15 jours il ne leur en restoit que quatre ou cinq, & quelquefois pas un. J'en connois beaucoup qui ont eu ce malheur. On ne savoit à quoi attribuer cette mortalité, & on ne pouvoit leur donner de secours convenables, parce qu'on ne soupçonnoit pas le poison.

Plusieurs ont avoué qu'ils avoient empoisonné des Negres à qui ils avoient offert du poison ; mais qui leur paroissoient être trop affectionnés à leur Maître & qui auroient pû les découvrir.

François Mancadal a découvert trois espèces de poisons, dont il y en a de si dangéreux & de si violens, que des chiens à qui les Médecins & Chirurgiens en ont fait prendre, ont crevé sur le champ. Il y en a d'autres dont l'effet est plus lent, qui font languir cinq & six mois, mais dont il faut toujours nécessairement périr.

Nous sommes effrayés de voir que presque tous les coupables, sont ceux qui travaillent à la grande caze, & en qui l'on a le plus de confiance, le cocher, le cuisinier, & les autres domestiques dont nous nous servons.

Ils prenoient précisément le temps où leurs Maîtres avoient 15 ou 20 Blancs à table & donnoient des festins. Ils mettoient le poison dans le thé, dans la soupe ou d'autres mets ; sans s'embarrasser de faire périr des habitans à qui ils n'en vouloient pas, pourvû que ceux à qui ils en vouloient périssent.

Nous tremblons d'aller les uns chez les autres, & nous ne savons à qui nous fier, étant impossible de se passer du service de ces misérables.

On a obtenu de quelques-uns la compo-

fition d'un remede, qui eſt un ſûr contre-poiſon, & c'eſt un très-grand bien.

Ce qui nous allarme davantage, eſt de voir combien peu ces malheureux ſont touchés du ſort de ceux que l'on exécute, & combien peu leur ſupplice fait d'impreſſion ſur eux. En voici un exemple : entre les Negres exécutés, il s'en eſt trouvé du Limbé ; le maître à qui ils appartenoient a obtenu du Juge que l'exécution ſe fit ſur le lieu pour contenir les autres. Trois jours après l'exécution, M. de Gondy, commandant comme Officier la garde que les Bourgeois, au nombre de quinze Blancs, montent audit lieu, trois Negres de M. de Gondy trouverent le ſecret de les empoiſonner tous. Comme les vomiſſemens ſe déclaroient, on recourut promptement au contre-poiſon & on les a ſauvés : ces trois Negres ont été arrêtés & ſuppliciés.

Il faut maintenant vous dire comment la Providence eſt venue au ſecours de la Colonie, qui étoit menacée d'une deſtruction totale.

Au mois de décembre dernier le Conſeil étoit aſſemblé pour juger le procès de ſix ou ſept Negres qui étoient arrêtés comme empoiſonneurs. On en condamna quatre au feu, & de ce nombre étoit une jeune Negreſſe qui appartenoit à un habitant de la Souffriere, nommé M. Vatelle : on la réſerva pour être exécutée la derniere.

Comme on alloit l'appliquer à la queſtion ; & qu'on approchoit les mêches, elle dit qu'elle ne vouloit pas ſouffrir deux fois le feu, & qu'elle alloit tout dire. On ne ſauroit trop louer la prudence de *M.* Courtin, Sénéchal du Cap. Il a paſſé deux jours & deux nuits avec le Procureur du Roi & le Greffier, à recevoir les déclarations qu'elle a faites. Elle a nommé 50 tant Negres que Negreſſes comme complices, qui ont été pris tant dans la ville du Cap qu'à la pleine. Elle a donné les moyens d'arrêter François Macandal qui étoit leur chef : elle a avoué qu'elle avoit empoiſonné trois enfans de ſon maître, qui les lui avoit donné à allaiter, & quantité de ſes Negres. Elle a déclaré que le Pere JÉSUITE, qui étoit venu quelque temps auparavant la confeſſer en priſon, lui avoit défendu, *ſous peine de damnation éternelle, de révéler ſes complices, & de ſouffrir plutôt tous les tourmens qu'on pourroit lui faire endurer ;* mais que comme les Blancs ne lui avoient fait aucun mal, elle vouloit bien contribuer à leur ſûreté.

M.rs du Conſeil touchés des aveux de cette petite Negreſſe, ont ſuſpendu ſon exécution. Elle eſt toujours dans la géole, les fers aux pieds : mais malgré ſes crimes, elle montre tant de ſincérité, donne des avis ſi juſtes, qu'on lui doit le ſalut de la Colonie, & qu'on penſe que la peine ſera commuée en une priſon perpétuelle.

M. le Gouverneur averti de la conduite du P. *Jésuite*, lui a fait interdire l'entrée des prisons. On l'a également interdit à tous les autres Révérends Peres (Jésuites), & on veille de fort près sur cet article. Mais la Colonie murmure de ce qu'on les en quitte pour cela : car on ne dit pas tout.

Voilà, M., l'état de notre Colonie. Les empoisonneurs au reste demeurent beaucoup plus dans la plaine que dans la ville ; parce que François Macandal n'y est venu que trois fois, au lieu qu'il passoit toutes les nuits dans les habitations de la plaine. Mais un des malheureux qu'il a instruits peut en instruire cent, & vous ne voyez que trop le progrès que ce mal a fait.

Notez que tous ces coupables sont des Negres de prix, & de 4 à 5000 liv. on ne les épargne pas pour cela. Mais leurs Maîtres sont d'autant plus malheureux, que le Roi ne leur accorde que 600 liv. par tête de Negre supplicié.

Nota. *Par une autre Lettre écrite du même lieu, le 8 novembre 1758, on apprend « que les Negres cherchent à se rendre maîtres du pays, en faisant périr » tous les Blancs ; qu'on a brûlé les principaux Chefs » de ces séditieux, & que huit ont été arrêtés depuis » peu à la source qui fournit l'eau aux cazernes ; leur » dessein étoit d'introduire du poison dans le canal qui « conduit l'eau à la fontaine, & par-là, faire périr » les Troupes qui seules les retiennent, & les empêchent de faire périr tous les Blancs. »*

FIN.


Pays de Waes
Terre de Beveren
Anvers
F.S.Philippe
Fort Pimentel
F.Calo
F.Ste Marie
F.Isabelle
F.Laer
Melsen
Zwindrecht
Borcht
F.S.Fernand
Beveren
Altena
Crubeck
Calbeck
Haesdonck
ter Banck
Vosscort
Doren
Crake
Basel
Rupelmonde
S.Bernard
Schelle
F. Ste Marguerite
Rupel R.
Eykevliet
Hingen
Haesdöck
Bornhem
Werdt
Sas
Dilst
Regael
S.Martin
Puers
Tielrode
Helversele
Tmesche
Blau hof
Broek
St.Nicolas
Nieukerken
Vrachem
Wosken
Gr. et Petit Laer
S.Gillis
S.Pawels
Kemsike
Steken
Cluysenhof
Calf
Worhout
la Trompe
Pont de Skiquenhague
F.S.Jean
la Clinge Espagnole
Fort de Beidmar
Kildrecht
Merdonck
Roo Fort
Verrebrouc
Poldre de Beveré
Poldre de Verrebrouc
Haut et Bas
digue de Calf
digue Verte
Calshouk
Calo
Redoute S.Antoine
St Jobs Capel
Worde
Sinay
Belsele
Padeschot
Pastorie
Walburg
Steer
Wareke
Lysdonck
Pots
Sereyberg
Molsberg
Waesmunster
Sombeke
Vyvers
Pont Rave of Sannert
Durme R.
Blaser
Hamme
S.Anne
Zele
Gastele
Vieil Escaut
10
5